

Convocation : 23 mai 2017

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mercredi 31 mai 2017 à 20 H 00**, Salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jacques CHEVAL

ORDRE DU JOUR :

1.	Commune – Compte Administratif 2016
2.	Commune – Compte de Gestion 2016
3.	Service des Eaux – Compte Administratif 2016
4.	Service des Eaux – Compte de Gestion 2016
5.	Service Assainissement – Compte Administratif 2016
6.	Assainissement – Affectation des résultats 2016
7.	Service Assainissement – Compte de Gestion 2016
8.	ZAC d'Ollanet – Compte Administratif 2016
9.	ZAC d'Ollanet – Compte de Gestion 2016
10.	Centre Médico-Scolaire – Compte Administratif 2016
11.	Centre Médico-Scolaire – Compte de Gestion 2016
12.	Camping – Compte Administratif 2016
13.	Camping – Affectation des résultats 2016
14.	Ollanet : lancement du marché de concession
15.	Ollanet : création d'une Commission d'Appel d'Offres
16.	Acquisition de matériel de vidéo protection – Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
17.	Attribution du marché accord cadre travaux de voirie - lot 1 travaux eau assainissement lot 2 petit entretien éclairage public lot 3

Présents : J. CHEVAL, Maire - P. VIAL, F. SAPET, M. MOYROUD, J. BRUYERE, M. DESCORMES, Adjoints –C. MALBURET, B. GIRARDET, J. POULEAU, P. DELPEY, M. ROLLAND, J.-L. BEGOT, F. BUISSON, M. RAVOIN, P. BAYLE, J. FIGUET, C. GACHET, G. TENAILLEAU, S. BRUNERIE, A. MEDDAHI, A-C. RAVIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : P. JOUVET, A. BOUVAREL, C. PERRET, C. ROMANAT, L. FOUREL, D. CHAPUS, et ont donné procuration pour voter en leur lieu et place A. BOUVAREL à J. BRUYERE, C. PERRET à M. MOYROUD et D. CHAPUS à G. TENAILLEAU

Secrétaire : F. SAPET

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a signées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 avril 2014.

1. Commune – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité,

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 « Commune », dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 3 558 092,54 €		- 3 588 092,54 €
RECETTES	4 049 267,88 €	1 174 887,32 €	5 224 155,20 €
RESULTAT	491 175,34 €	1 174 887,32 €	1 666 062,66 €

INVESTISSEMENT :

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 2 311 086,44 €	- 629 524,55 €	- 2 940 610,99 €
RECETTES	4 102 993,19 €		4 102 993,19 €
RESULTAT	1 791 906,75 €	- 629 524,55 €	1 162 382,20 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

2. Commune – Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Service des Eaux – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 – Service des Eaux, dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 420 280,38 €		- 420 280,38 €
RECETTES	455 633,41 €	447 259,29 €	902 892,70 €
RESULTAT	35 353,03 €	447 259,29 €	482 612,32 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 210 064,19 €		- 210 064,19 €
RECETTES	113 341,99 €	111 862,72 €	225 204,71 €
RESULTAT	- 96 722,20 €	111 862,72 €	15 140,52 €

4. Service des Eaux – Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Service Assainissement – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 – Service Assainissement, dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N -1	TOTAL
DEPENSES	- 413 077,41 €		- 413 077,41 €
RECETTES	417 320,08 €	713 811,89 €	1 131 131,97 €
RESULTAT	4 242,67 €	713 811,89 €	718 054,56 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 360 843,33 €		- 360 843,33 €
RECETTES	114 505,67 €	44 018,67 €	158 524,34 €
RESULTAT	- 246 337,66 €	44 018,67 €	- 202 318,99 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

6. Assainissement – Affectation des résultats 2016

A la lecture du compte administratif 2016, le Conseil Municipal constate :

- le résultat de la section de Fonctionnement : 718 054,56 €

Sur proposition de Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- DECIDE** de reporter et d'affecter :

- Au compte R 1068 investissement : 202 400,00 €
- Au compte R 002 fonctionnement : 515 654,56 €

7. Service Assainissement – Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. ZAC d'Ollanet – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 - ZAC d'Ollanet, dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 506 803,63 €		- 506 803,63 €
RECETTES	253 012,41 €	869 487,10 €	1 122 499,51 €
RESULTAT	- 253 791,22 €	869 487,10 €	615 695,88 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 223 002,07 €	- 1 986 871,18 €	- 2 209 873,25 €
RECETTES	402 390,12 €		402 390,12 €
RESULTAT	179 388,05 €	- 1 986 871,18 €	- 1 807 483,13 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

9. ZAC d'Ollanet – Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

10. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

11. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

12. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10. Centre Médico-Scolaire – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 – Centre Médico-scolaire- dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 5 758,34 €		- 5 758,34 €
RECETTES	8 338,78 €	8 535,12 €	16 873,90 €
RESULTAT	2 580,44 €	8 535,12 €	11 115,56 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	0,00 €		0,00 €
RECETTES	1 107,67 €	5 688,31 €	6 795,98 €
RESULTAT	1 107,67 €	5 688,31 €	6 795,98 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

11. Centre Médico-Scolaire – Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

13. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

14. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

15. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12. Camping – Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Monsieur Patrice VIAL, Premier Adjoint chargé des Finances et de la Solidarité, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 – Camping - dressé par Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

DÉCIDE, à l'unanimité d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 88 256,86 €		- 88 256,86 €
RECETTES	98 108,78 €	19 549,70 €	117 658,48 €
RESULTAT	9 851,92 €	19 549,70 €	29 401,62 €

INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	TOTAL
DEPENSES	- 16 950,25 €	- 5 878,71 €	- 22 828,96 €
RECETTES	15 049,25 €		15 049,25 €
RESULTAT	- 1 901,00 €	- 5 285,98 €	- 7 779,71 €

Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération et au vote.

13. Camping – Affectation des résultats 2016

A la lecture du Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal constate :

le résultat de la section de Fonctionnement : 29 401,62 €

Sur proposition de Monsieur Jacques CHEVAL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de reporter et d'affecter :

Au compte R 1068 investissement :	7 800,00 €
Au compte R 002 fonctionnement :	21 601,62 €

14. Camping – Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes (voir tableau général du compte de gestion ci-annexé),

16. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

17. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

18. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15. Ollanet : lancement du marché de concession et création d'une Commission d'Appel d'Offres

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune éprouve des difficultés dans la commercialisation des lots restants de la ZAC d'OLLANET.

Il rappelle que la ZAC d'OLLANET a été créée par délibération du 26 septembre 2001 de la commune. La commune de SAINT-VALLIER a acquis les terrains situés dans le périmètre de la ZAC et a procédé à la viabilisation des lots à ses propres frais, par le biais de la passation d'un marché public de travaux. La commune reste donc propriétaire des lots qui n'ont pas encore été cédés à des tiers.

Il précise que 27 lots ont, pour l'heure, été cédés par la commune. Les difficultés actuelles rencontrées par la commune dans la commercialisation des lots restants nécessitent désormais l'intervention d'un tiers professionnel du secteur.

Le Maire explique que la commune souhaite dès lors attribuer une mission à un concessionnaire qui sera chargé de commercialiser les lots restants. Ce concessionnaire sera également chargé de réaliser les constructions sur les lots concédés qui auront été effectivement cédés à des acquéreurs. Le concessionnaire se rémunérera exclusivement sur la réalisation des constructions.

Pour ce faire, il est donc nécessaire de lancer une procédure de mise en concurrence afin d'attribuer un contrat de concession, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de son décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Le Maire présente les termes du contrat à conclure et les documents nécessaires à la consultation. Il précise que le contrat est prévu pour une durée ferme qui commencera à courir à compter de la

date de sa notification, et ce jusqu'au 31 décembre 2020, la concession pouvant ensuite être renouvelée deux fois pour une année par décision expresse du maire prononcée au moins 2 mois avant le terme de chaque année d'exécution.

Le Maire ajoute qu'au regard de la procédure de concession suivie, une phase de négociation sera organisée avec, au maximum, les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre initiale.

Afin de mener cette négociation, le Maire souligne que la constitution d'une commission de concession *ad hoc* est absolument nécessaire pour l'assister dans cette démarche. Cette commission *ad hoc*, qui mènera les négociations avec les candidats admis, rendra ensuite un avis sur les offres finales transmises par les candidats ainsi que sur le choix du concessionnaire.

Il sollicite les membres et propose la composition de la commission de concession *ad hoc*, comprenant les membres suivants :

- M. Jacques CHEVAL, Maire, Président de la commission ;
- M Jacky BRUYERE, Adjoint à l'urbanisme
- M Jean Louis BEGOT, conseiller délégué prospective et gestion du foncier communal

Et avec voix consultative :

- Mme Armelle MASSET, Directrice Générale des Services ;
- Maître Didier CHAMPAUZAC et Maître Matthieu CHAMPAUZAC (Cabinet CHAMPAUZAC) ;

Le Maire précise enfin que le calendrier prévisionnel de la procédure de mise en concurrence est intégré dans le règlement de consultation.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un contrat de concession portant commercialisation des lots de la ZAC d'OLLANET et attribuant une exclusivité au concessionnaire pour réaliser les constructions pour les acquéreurs desdits lots qui auront été effectivement cédés, et d'autoriser la création d'une commission de concession *ad hoc*, laquelle sera chargée de mener les négociations, la présente délibération fixant la composition de ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide, à l'unanimité :

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016 ;

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire ;
- d'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat de concession portant commercialisation des lots de la ZAC d'OLLANET, à conclure pour une durée ferme qui commencera à courir à compter de la date de sa notification, et ce jusqu'au 31 décembre 2020, la concession pouvant ensuite être renouvelée deux fois pour une année par décision expresse du maire prononcée au moins 2 mois avant le terme de chaque année d'exécution ;
- d'approuver les documents de la consultation, dont le règlement de consultation, l'avis de concession et le projet de cahier des charges de la concession ;
- d'autoriser la constitution et la composition de la commission de concession *ad hoc*, comprenant les membres suivants :

M. Jacques CHEVAL, Maire, Président de la commission ;
M Jacky BRUYERE Adjoint à l'urbanisme
M Jean Louis BEGOT, conseiller délégué prospective et gestion du foncier communal

Et avec voix consultative :

Mme Armelle MASSET, Directrice Générale des Services ;
Maître Didier CHAMPAUZAC et Maître Matthieu CHAMPAUZAC (Cabinet CHAMPAUZAC) ;

- de mandater le Maire à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

16. Acquisition de matériel de vidéo protection – Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 22 février 2017 relative à l'acquisition de matériel de vidéoprotection.

Suite au bilan réalisé le référent sûreté de la gendarmerie, la Commune souhaite en effet étendre son système de vidéo protection validé par délibération du 25 octobre 2011.

Il expose au Conseil Municipal que suite à l'avancée technique du dossier il y a lieu de rapporter la délibération du 22 février 2017 afin de supprimer le périmètre proposé pour le centre-ville. Après nouvel examen avec les services de Gendarmerie, il n'est en effet pas utile que les caméras puissent être déplacées dans un périmètre vidéo surveillé.

Le périmètre maintenu concerne toujours (Ci-contre) le quartier Nord redénommé Liora (Les Rioux-La Croisette) délimité par :

- **Le chemin des Druides**
- **La rue Marcel Paul**
- **Chemin des Rioux**
- **La rue de la Maladière**
- **Le Chemin des Aniers**

Les nouveaux dispositifs seront des caméras fixes disposées à certains endroits stratégiques de la ville (RN7 entrée de ville sud et nord et centre-ville rues : libération – maladière – place Aristide Briand)

L'objectif est de lutter contre la délinquance itinérante et locale, de faire baisser le nombre de vols à la roulotte, de permettre d'élucider les cambriolages et tous les méfaits qui ont lieu sur la voie publique.



Le projet d'extension se décline en trois phases :

- 2017 : déplacement du serveur existant, fourniture des licences caméras, fourniture et installation d'un poste opérateur avec logiciel client plus fourniture et pose d'un serveur pour la gestion des images avec logiciel dédié et installation de deux caméras dédiées à la lecture de plaques sur RN7 et une au pont croisette pour un montant de 34335€ HT.
- 2018 : préparation des quatre nouvelles caméras en centre-ville, relais radio toiture mairie, Maison des associations, Pont RN7- Quartier LIORA pour un montant de 16 415 € HT.
- 2019 : installation de quatre caméras en centre-ville dont une caméra dédiée à la lecture de plaques pour un montant de 14980 € HT.

Le montant prévisionnel global s'élève à 65730€ HT.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR, 7 voix CONTRE

- **Approuve** le projet présenté,
- **Approuve** le plan de financement,
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter l'autorisation de mise en place de moyens de vidéoprotection supplémentaires, auprès de Monsieur le Préfet,
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat (dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de tout financeur potentiel,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander l'autorisation de procéder à l'acquisition et à l'installation de ce matériel avant notification de l'arrêté attributif de subvention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

17. Attribution du marché accord cadre travaux de voirie - lot 1 travaux eau assainissement lot 2 petit entretien éclairage public lot 3

Monsieur le Maire expose que les différents marchés à bons de commande relatifs aux travaux de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement et d'entretien d'éclairage public sont arrivés à expiration et qu'une nouvelle procédure a été lancée pour les futurs travaux des années 2017 à 2021.

Un avis d'appel public a été envoyé à la publication pour un accord-cadre à bons de commande alloti mono-attributaire (un seul attributaire par lot) pour les lots de travaux suivants, avec minimum et maximum :

Lot 1 : travaux de réparation et rénovation de voirie sur l'ensemble du réseau routier communal ; minimum annuel de 100 000 €HT et maximum de 600 000 HT;

Lot 2 : travaux de pose de canalisations et accessoires d'eau potable et d'assainissement, minimum annuel de 100 000 €HT et maximum de 400 000 HT ;

Lot 3 : travaux d'entretien et petits travaux neufs sur les installations d'éclairage public (pour environ 1 100 points lumineux et une quarantaine d'armoires), minimum annuel de 15 000 €HT et maximum de 70 000 HT.

Pour le choix des entreprises, l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été envoyé à la publication (BOAMP et plateforme de dématérialisation) le 14 avril 2017, avec une date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2017 à 12 heures. Huit plis « papier » et un pli « dématérialisé » ont été réceptionnés en Mairie dans le délai imparti.

Après analyse des offres jugées au vu d'une part du mémoire technique rendu et d'autre part d'un détail estimatif récapitulatif les prix les plus significatifs de chacun des marchés, il est proposé de retenir les entreprises suivantes, ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 - Travaux de voirie	Entreprise CHEVAL TP
Lot 2 - Travaux eau et assainissement	Entreprise SOGEA Rhône Alpes
Lot 3 – Eclairage public	Entreprise MABBOUX Electricité

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet BEAUR, titulaire d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, et par les Services Techniques Municipaux,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1 à 3 pour travaux de voirie, eau et assainissement et éclairage public comme suit :

▪

Lot 1 - Travaux de voirie	Entreprise CHEVAL TP
Lot 2 - Travaux eau et assainissement	Entreprise SOGEA Rhône Alpes
Lot 3 – Eclairage public	Entreprise MABBOUX Electricité